



60 communes, 3 EPCI, 104 104 habitants  
Lannion-Trégor Communauté  
Communauté de communes du Haut-Trégor  
Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux  
Espace Chappe – 1, rue Chappe – 22300 Lannion  
Tél. 02 96 48 66 33 – Fax 02 96 48 73 07  
info@paystregorgoelo.com – www.paystregorgoelo.com

## Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo

Jeudi 7 mai 2015

Espace Tronkolaine - Ploumilliau

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2015 À L'ESPACE TRONKOLAINE DE PLOUMILLIAU

L'an deux mil quinze, le 7 mai, à l'espace Tronkolaine de Ploumilliau, le Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle NICOLAS, après convocation adressée individuellement à chaque membre le 15 avril 2015.

Nombre de votants : 23 votants présents

#### **PRESENTS :**

Mme Isabelle NICOLAS, M. Joël LE JEUNE, M. Jean-Yves KERAUDY, M. Paul LE BIHAN, M. Maurice OFFRET, M. Roger PRAT, Mme Thérèse HERVE, M. Jean-François LE GALL, M. Loïc MAHE, M. Frédéric LE MOULLEC, M. Arnaud PARISCOAT, M. André LE MOAL, M. Jean-Yves NEDELEC, M. André COENT

M. Gérard FALEZAN, M. Gilles BLANSCHONG, M. Marc DANJON, M. Benoît DUMONT, M. Daniel GEORGE, M. Eric TRIAUD, M. Jean-Pierre TRILLET, M. Philippe VITAL, M. Alain COUDRAY, Mme Estelle KERAVAL, M. Pierre LAVANANT, Mme Catherine LE BRAS, M. Loïc TOUPIN

#### **MEMBRES INVITES :**

Mme Corinne ERHEL, M. Didier TASSET

#### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES :**

M. Hervé GUELOU, Mme Françoise LE MEN, M. Patrice KERVAON

M. Alain HUBERMAN, M. Xavier ROLLAND, Mme Michelle GUYON

Mme Sophie YANNOU-GILLET, M. Christian MARQUET, Mme Annie LE HOUEROU

Mlle Cécile CHABROL, Mme Catherine ANCEAUME, Mlle Elodie EVEILLARD, Mme Gaëlle THOUEMENT, M. Baptiste PACQUETEAU, M. Maël DESGRANGES, techniciens du Pays du Trégor-Goëlo, sont également présents.

La Présidente accueille les membres du Conseil d'administration à l'espace Tronkolaine de Ploumilliau et remercie la commune et son CCAS pour son accueil.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, la Présidente demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques sur le compte-rendu du CA du 7 janvier 2015 qui se tenait à la salle polyvalente de Lanmérin.

En l'absence de remarque, la Présidente propose au Conseil d'administration de valider le compte-rendu du CA du 7 janvier 2015.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le procès verbal du CA du 7 janvier 2015.

## 1. GIP-ADT

### 1.1. Rapport d'activités 2014 du Pays du Trégor-Goëlo

La Présidente présente le rapport d'activités 2014 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo, diffusé aux membres en préparation de ce Conseil d'administration, qui est structuré en 4 grands chapitres présentant le bilan des actions et démarches menées par le Pays en 2014 ainsi qu'un bilan de son fonctionnement :

#### **I. Aménagement du territoire**

- Contrat de partenariat Europe-Région-Pays
- LEADER 2007-2013

#### **II. Charte de l'environnement pour un développement durable**

- Charte de l'environnement
- Des champs à l'assiette
- Conseil en énergie partagé
- Espace Info->Energie
- Gestion intégrée de la zone côtière

#### **III. Services à la population – santé**

- Animation territoriale de santé
- Contrat local de santé

#### **IV. Fonctionnement des instances**

- Conseil de développement
- GIP – Gestion administrative et financière

La Présidente demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques ou questions sur le rapport d'activités 2014. En l'absence de remarque, la Présidente propose au Conseil d'administration d'adopter le rapport d'activités 2014 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE, À L'UNANIMITÉ,  
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO.**

### 1.2. Compte financier 2014

#### ■ Le résultat d'exploitation de l'année 2014

Le Trésorier, M.TASSET, présente le résultat d'exploitation de l'année 2014 du GIP-ADT.

Section investissement : Aucun mouvement

Résultat de clôture section investissement 0,00 €

Section fonctionnement :

Total net des dépenses de fonctionnement 2014 656 260,49 €

Total net des recettes perçues en 2014 738 491,49 €

---

Résultat excédentaire de fonctionnement 82 231,00 €

M. TASSET souligne que, en 2014, le GIP a connu des dépenses exceptionnelles dues au règlement de la rectification relative à la taxe sur les salaires, mais aussi des recettes exceptionnelles avec le réception des subventions 2013 et 2014 du SDE.

Le résultat 2013 étant excédentaire de 58 305,87 € en report à nouveau, le résultat de clôture cumulé de l'année 2014 est de 140 536,87 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,  
LE COMPTE FINANCIER 2014 DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO  
FAISANT RESSORTIR UN RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE CUMULÉ DE 140 536,87€.**

■ **L'affectation du résultat de clôture de 2014**

Le Trésorier, M. TASSET, propose aux membres du Conseil d'administration d'affecter en totalité l'excédent de 140 536,87 € au compte 110 « report à nouveau ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,  
L'AFFECTATION DU RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE CUMULÉ DE 140 536,87€  
AU COMPTE 110 « REPORT À NOUVEAU ».**

■ **Décision modificative n°1 dans le budget prévisionnel 2015**

En plus de l'affectation du résultat 2014 en section de fonctionnement du budget prévisionnel 2015, la Présidente propose la décision modificative suivante prenant en compte de potentielles primes de licenciement à verser sur les contrats CDI, soit la somme de 85 000 € affectée au chapitre 012 « charges de personnel » :

	RECETTES
	<hr/>
Compte 110	+ 140 536,87 €
	<hr/>
	140 536,87 €
<hr/>	
DÉPENSES	
Compte 617 (études et recherche)	+ 15 000,00 €
compte 6251 (voyages et déplacements)	+ 1 000,00 €
compte 6283 (formation continue)	+ 3 000,00 €
compte 6311 (taxes sur les salaires)	+ 1 000,00 €
compte 641111 (traitements du personnel)	+ 85 000,00 €
compte 657 (charges spécifiques, subventions)	+ 15 000 €
Compte 678 (autres charges exceptionnelles)	+ 20 536,87 €
	<hr/>
	140 536,87 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,  
LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DANS LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 DU GIP-ADT.**

### 1.3. ÉLECTIONS

Des désignations au sein du Conseil d'administration du GIP devant être revues, les élections prévues initialement (présidence, bureau, présidence du GAL LEADER 2007-2013) doivent être reportées.

Dans ce contexte, le mandat d'Isabelle NICOLAS à la présidence du GIP courant jusqu'au 11 juin 2015 (mandat d'un an renouvelable conformément à l'article 18 – chapitres 1 et 3 de la convention constitutive du GIP), il est proposé à l'assemblée de proroger ce mandat jusqu'au 30 juin 2015 dans l'attente de la tenue d'un nouveau Conseil d'administration.

Joël LE JEUNE précise que Lannion-Trégor Communauté va revoir la désignation de ses représentants au sein de différentes instances, et notamment au sein du Conseil d'administration du Pays, lors de son Conseil communautaire du 16 juin.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,  
LA PROROGATION DU MANDAT D'ISABELLE NICOLAS À LA PRÉSIDENTE  
DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO JUSQU'AU 30 JUIN 2015.**

### 1.4. Renouveaulement de la ligne de trésorerie

La Présidente propose de reconduire un crédit de trésorerie d'un montant de 75 000 € auprès du Crédit Agricole pour une période de douze mois allant du 11 mai 2015 au 10 mai 2016.

**VU LES ARTICLES 14 ET 15 DU TITRE III « GESTION ET TENUE DES COMPTES » DE LA CONVENTION  
CONSTITUTIVE DU GIP,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE, À L'UNANIMITÉ,  
LA PRÉSIDENTE, EN TANT QU'ORDONNATRICE DU GIP-ADT, À RENOUELER L'OUVERTURE DE LA LIGNE DE  
TRÉSORERIE POUR UNE DURÉE DE DOUZE MOIS, DU 11 MAI 2015 AU 10 MAI 2016, À HAUTEUR DE 75 000 €.**

### 1.5. Délibération relative à la subvention annuelle de 1 000 euros au Conseil de développement

Afin d'assurer la gestion courante du Conseil de développement pour l'année 2015 et permettre de co-financer des actions d'animation propres à l'association, le Président du Conseil de développement a sollicité auprès du Pays du Trégor-Goëlo une aide financière de 1 000 €.

**VU LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2015,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE, À L'UNANIMITÉ,  
LA PRÉSIDENTE DU GIP-ADT À SIGNER LA CONVENTION NOTIFIANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE  
DE 1 000 € AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT POUR SON FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2015.**

### 1.6. Convention 2015 avec la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle

Chaque année, une convention de partenariat est signée entre le GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo et l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays du Trégor-Goëlo » concernant l'attribution d'une subvention issue des contributions des EPCI dédiées au fonctionnement de la MDEFPP.

En 2015, les contributions des EPCI s'élèveront à 33 500 €. Au regard de la situation financière difficile que connaît la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle, et vu le versement annoncé par Lannion-Trégor Communauté de sa participation à la MDEFPP, il est proposé de verser la subvention 2015 de 33 500 € selon les modalités suivantes : 75% en mai 2015 et 25% en décembre 2015 sur présentation du rapport d'activités, sous réserve du versement au Pays des cotisations des EPCI.

Isabelle NICOLAS rappelle que ces modalités de fonctionnement, s'appuyant sur le GIP pour collecter les cotisations des EPCI à destination de la MDEFP, ont été de nombreuses fois discutées et qu'il est souhaité à terme qu'une relation directe puisse s'établir entre la MDEFP et les EPCI. Toutefois, afin de ne pas fragiliser davantage l'association, il a été décidé lors du Conseil d'administration du 7 janvier de maintenir ce fonctionnement pour 2015.

Joël LE JEUNE souligne la complexité des statuts de la MDEFP imposés par l'Etat qui ne permettent pas de donner une place importante aux EPCI. Par ailleurs, il indique que la MDEFP devrait connaître des évolutions en fonction des attendus du futur conventionnement avec l'Etat ; dans ce cadre, les modalités de financement de la MDEFP devront sans doute également évoluer.

Jean-Yves KERAUDY, Président de l'association MDEFP, confirme l'absence de marge de manœuvre de la MDEFP concernant son fonctionnement statutaire ainsi que la situation d'incertitude dans laquelle se trouve l'association actuellement dans l'attente de ce nouveau conventionnement avec l'Etat

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE, À L'UNANIMITÉ,**

### **LA PRÉSIDENTE À SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT NOTIFIANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 33 500 € À L'ASSOCIATION « MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO » POUR L'ANNÉE 2015**

**SELON LES MODALITÉS SUIVANTES : 75% DE LA SUBVENTION EN MAI 2015 ET 25% EN DÉCEMBRE 2015, SOUS RÉSERVE DU VERSEMENT AU PAYS DES COTISATIONS DES EPCI.**

## **2. Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020**

### **2.1. État d'avancement des négociations sur le Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020**

La Présidente rappelle les différentes phases de négociation qui ont suivi le dépôt, le 30 octobre 2014, de la réponse du Pays du Trégor-Goëlo au Volet 1 de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif au Contrat de partenariat Europe-Région-Pays.

Elle synthétise la position de consensus trouvée après de nombreux échanges et travaux avec la Région :

- l'intégration dans le Contrat de partenariat d'une feuille de route commune avec le Pays de Guingamp soulignant les points de convergence entre les deux Pays et plus particulièrement autour de trois grandes orientations partagées de développement :
  - le renforcement de l'accessibilité des territoires,
  - le développement de la dimension Terre & Mer des territoires,
  - la mise en œuvre des orientations de la Charte de l'environnement pour un développement durable.
- la mobilisation d'1 million d'euros de la dotation de fonds régionaux 2014-2016 de chacun des Pays, soit 2 millions, pour la réalisation de la première orientation relative à l'accessibilité, dont 1,7 million pour participer au financement du PEM de la gare de Guingamp et 300 000 € pour la réalisation d'une opération favorisant l'accessibilité sur le Pays du Trégor-Goëlo.

La Présidente précise que cet accord doit permettre de soumettre le Contrat de partenariat du Pays du Trégor-Goëlo à l'approbation de la session de la Région des 18 et 19 juin prochains et d'envisager sa signature avant l'été.

Corinne ERHEL rappelle la position très volontariste de la Région en matière de territorialisation qui se traduit dans les Contrats de partenariat Europe-Région-Pays en cours d'adoption et de signature. Elle rappelle également que la démarche engagée autour de la feuille de route commune repose à la fois sur la valorisation d'enjeux de développement communs entre les deux territoires et sur la nécessaire prise en compte des

conséquences du retrait de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et son rattachement au Pays de Guingamp au 1er janvier 2015.

Elle souligne que l'accord proposé est équilibré et ne doit pas être uniquement envisagé sous l'angle d'une répartition de fonds entre les deux Pays, l'enjeu majeur de l'accessibilité dépassant nécessairement la question des périmètres de ces territoires.

Benoît DUMONT confirme que le projet du PEM de la gare de Guingamp impacte au-delà du Pays de Guingamp et doit permettre le développement de l'intermodalité. La problématique de l'accessibilité de nos territoires est très importante et doit être étudiée de manière globale et interdépendante.

Maurice OFFRET estime qu'il est important que le Pays du Trégor-Goëlo puisse prendre le temps de décider de l'affectation des 300 000 € de la feuille de route dédiés à son territoire.

Corinne ERHEL confirme que ce sera bien au Pays de prendre cette décision et qu'il n'est pas nécessaire de flécher ces 300 000 € dès aujourd'hui.

Arnaud PARISCOAT rappelle que la problématique de l'accessibilité ne doit pas être étudiée uniquement sous l'angle de l'accessibilité ferroviaire. Sur les territoires ruraux se posent la question du développement du transport à la demande ainsi que la question de l'accessibilité numérique qui représente une charge très lourde pour les collectivités.

Isabelle NICOLAS souligne que les enjeux d'accessibilité ne sont pas uniquement intégrés dans la feuille de route mais sont également largement pris en compte au sein de l'ensemble du Contrat de partenariat.

Concernant l'accessibilité numérique, Corinne ERHEL indique qu'elle est très attentive aux difficultés rencontrées par les collectivités dans le déploiement des infrastructures THD, qui relève d'autres dispositifs de la Région et de l'Etat, et qu'il est important de lui faire remonter les informations à ce sujet.

Au terme de ces échanges, les membres du Conseil d'administration confirment leur accord concernant la feuille de route commune des Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo et l'affectation d'1 million d'euros de la dotation régionale 2014-2016 du Pays du Trégor-Goëlo sur le premier enjeu relatif à l'accessibilité, selon les conditions présentées.

Concernant la V2 du dossier de réponse du Pays au volet 1 de l'AMI (fonds régionaux territorialisés), Cécile CHABROL précise que la Région a fait très peu de remarques et qu'aucune correction n'est à apporter sur le fond. La version définitive du document, qui devra faire l'objet d'une délibération de tous les signataires (Pays, EPCI, Conseil de développement), devrait être diffusée dans les prochains jours par la Région.

Toutefois, un point reste à valider concernant la composition du Comité unique de programmation. Suite à la proposition du Conseil de développement comprenant 15 membres titulaires pour le collège des représentants privés, la Présidente propose d'actualiser la composition de ce CUP de la façon suivante :

### **Représentants élus (collectivités locales)**

Conseillère régionale référente

Présidente du Pays du Trégor-Goëlo = 1 titulaire

Lannion-Trégor Communauté = 7 titulaires (4 suppléants)

Communauté de communes du Haut-Trégor = 3 titulaires (2 suppléants)

Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux = 2 titulaires (1 suppléant)

Conseil départemental des Côtes d'Armor = 1 titulaire désigné par le Président du Conseil départemental (1 suppléant)

=> 14 membres titulaires sur 29 membres = 48%

Les EPCI veilleront à une représentation géographique cohérente de leurs territoires.

## **Représentants privés**

Président du Conseil de développement = 1 titulaire

Economie = 2 titulaires (2 suppléants)

ESS = 1 titulaire

Tourisme = 1 titulaire

Agriculture = 2 titulaires (1 suppléant)

Maritimité = 1 titulaire (1 suppléant)

Environnement = 1 titulaire (1 suppléant)

Enseignement supérieur, recherche = 1 titulaire (1 suppléant)

Vie sociale et collective = 4 titulaires (3 suppléants)

Culture = 1 titulaire

=> 15 membres titulaires sur 29 membres = 52%

Cécile CHABROL précise que la composition du collège des représentants élus reprend, pour la représentation des EPCI, la même répartition qu'au sein du Conseil d'administration du GIP et que, concernant la composition du collège des représentants privés, celle-ci doit rester générale car toute modification nécessiterait un nouveau passage en session de la Région. Par ailleurs, toujours pour ce collège, les suppléants doivent être définis par thématique afin de respecter un équilibre dans les thématiques représentées lors des réunions du Comité.

Alain COUDRAY s'interroge sur la représentation des acteurs de la mer au sein de ce Comité unique de programmation, en particulier dans la perspective du futur appel à projets FEAMP. Il rappelle l'importance de plus en plus grande accordée par la Région à la dimension Mer & Littoral.

Isabelle NICOLAS précise que le dossier de réponse à l'AMI du Pays du Trégor-Goëlo précise bien que le Pays répondra à l'appel à projets FEAMP et que, dans ce cadre, le Comité unique de programmation sera décliné dans une version « Terre&Mer » avec une composition du collège des acteurs privés adaptée.

Joël LE JEUNE s'inquiète des modalités de fonctionnement du Comité unique de programmation qui risquent d'être complexes et d'entraîner de nombreuses lourdeurs.

Maurice OFFRET souligne que la règle du double quorum (50% de membres présents, dont au moins 50% d'acteurs privés), qui existe déjà sur le programme LEADER, est contraignante et nécessite un engagement réel et durable des membres.

Isabelle NICOLAS confirme que de nombreuses questions se posent encore. Elle précise que la mise en place du Comité fera l'objet d'une à deux réunions d'installation au cours desquelles la Région présentera ces modalités de fonctionnement, avec notamment la définition d'un règlement intérieur comprenant des règles de participation.

Corinne ERHEL indique qu'il s'agit d'une évolution importante en faveur du développement de la co-décision entre acteurs publics et privés. Il sera nécessaire d'évaluer ce fonctionnement et de faire remonter les éventuelles difficultés pour que des adaptations puissent être envisagées en particulier à l'occasion de la phase de revoyure.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,  
LA PROPOSITION DE COMPOSITION DU COMITÉ UNIQUE DE PROGRAMMATION PRÉSENTÉE.**

## **2.2. Délibération sur la demande de subvention « ingénierie 2015 » auprès du Conseil régional**

Pour 2015, la Présidente propose de mobiliser l'enveloppe régionale annuelle de soutien à l'ingénierie des Pays à hauteur de 91 076 € pour co-financer les postes de direction (Cécile Chabrol sur 0,9 ETP), d'assistante-comptable (Évelyne Giraudon sur 0,8 ETP) et d'assistante-communication (Catherine Anceaume sur 0,1 ETP) ; et de mobiliser l'enveloppe régionale annuelle de soutien à l'ingénierie des Conseils de développement à hauteur de 20 000 € pour co-financer le poste d'animation du Conseil de développement (Anne-Claire Sarchet sur 0,8 ETP).

### Présentation financière du pôle « Administration et animation du GIP-ADT »

Dépenses		Recettes		
Description des postes de dépenses	Montant(€)	Financier	Montant (€)	%
Salaires et charges poste de direction (0,9 ETP)	53 806 €	EPCI	25 109 €	22%
Salaires et charges poste d'assistante-comptable (0,8 ETP)	35 522 €	Conseil régional (crédits d'ingénierie)	91 076 €	78%
Salaires et charges poste d'assistante-communication (0,1 ETP)	4 357 €			
Frais de fonctionnement	22 500 €			
<b>TOTAL</b>	<b>116 185 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>116 185 €</b>	<b>100%</b>

### Présentation financière de l'animation du Conseil de développement

Dépenses		Recettes		
Description des postes de dépenses	Montant(€)	Financier	Montant (€)	%
Salaires et charges du poste de l'animatrice (0,8 ETP)	36 152 €	EPCI	16 152 €	35%
Frais de fonctionnement	10 000 €	Conseil régional (crédits d'ingénierie CD)	20 000 €	43%
		Conseil départemental	10 000 €	22%
<b>TOTAL</b>	<b>46 152 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 152 €</b>	<b>100%</b>

Benoît DUMONT demande quelles modalités d'évolutions salariales sont prévues au sein du Pays.

Cécile CHABROL précise que le Pays dispose d'un règlement intérieur comprenant une grille salariale et un descriptif des postes permettant de positionner les salariés au sein de cette grille. En application de ce règlement intérieur, le positionnement de chaque salarié au sein de la grille salariale progresse à l'échelon n+1 au 1er janvier de chaque année et la valeur du point est revalorisée au 1er juillet de chaque année.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITÉ, LES PLANS DE FINANCEMENTS PRÉSENTÉS :**

- **LA SOLLICITATION DE LA RÉGION AU TITRE DE SON DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INGÉNIERIE DES PAYS À HAUTEUR DE 91 076 € POUR 2015,**
- **LA SOLLICITATION DE LA RÉGION AU TITRE DE SON DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INGÉNIERIE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT À HAUTEUR DE 20 000 € POUR 2015.**

## 3. Contrat Local de Santé

### 3.1. Finalisation du Contrat Local de Santé et autorisation de la Présidente à signer le CLS avec l'ARS

Cécile CHABROL précise que l'architecture du Contrat Local de Santé (CLS) a été présentée au bureau du GIP et diffusée au Conseil d'administration en préparation de la réunion du 7 janvier 2015. Elle rappelle que, au terme



d'un travail lancé en septembre 2013, auquel plus de 70 acteurs ont participé, le CLS du Pays du Trégor-Goëlo se décline en 3 enjeux thématiques, 2 thématiques transversales, 7 axes stratégiques, 24 objectifs opérationnels et 37 fiches-actions.

Benoît DUMONT, référent du CLS pour le Conseil de développement, informe l'assemblée que le CLS du Pays du Trégor-Goëlo a été validé le 7 avril par la Conférence du territoire de santé n°7. Il souligne que de nombreuses actions concrètes sont prévues dans ce CLS au sein desquelles les acteurs du territoire seront partie prenante et notamment les collectivités.

André COENT demande comment sera assurée l'animation de la mise en œuvre de ce Contrat.

Cécile CHABROL précise que l'ARS ne prévoit pas de moyens financiers pour l'élaboration et l'animation du CLS. La décision du Pays du Trégor-Goëlo de s'engager dans un CLS a été un choix volontariste s'appuyant sur les moyens techniques actuels du Pays, avec l'appui des différents partenaires locaux impliqués et un investissement important de la délégation territoriale 22 de l'ARS. D'ici fin 2015, une réflexion devra effectivement être engagée afin de définir l'ingénierie nécessaire à l'animation du CLS en articulation avec l'ingénierie dédiée au programme d'Animation Territoriale de Santé, dans le cadre du nouveau conventionnement ATS à discuter avec la Région et l'ARS pour 2016.

Enfin, Cécile CHABROL rappelle que le Pays de Guingamp sera associé à la signature du CLS afin de partager les travaux qui, lancés en 2013, ont impliqué les acteurs du territoire de Paimpol-Goëlo.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE, À L'UNANIMITÉ,  
LA PRÉSIDENTE À SIGNER LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO 2015-2018.**

## **4. Information sur les programmes en cours**

### **4.1. LEADER 2007-2013 : état d'avancement de la programmation et projet validé lors du Comité de programmation du 19 mars**

Maurice OFFRET présente à l'assemblée l'état d'avancement de la programmation de l'enveloppe LEADER 2007-2013, qui atteint un montant de FEADER programmé de 1 590 578,34 € (96%). Il souligne que cela signifie que l'enveloppe FEADER attribuée initialement au Pays du Trégor-Goëlo pour le programme 2007-2013 (soit 1 558 616 €) a été entièrement programmée, seule la dotation complémentaire attribuée au Pays début 2014 n'a pas pu être entièrement affectée sur des projets.

Il informe l'assemblée qu'un dossier a été programmé en Comité de programmation le 19 mars concernant des véhicules de portage de repas à domicile pour les personnes âgées, projet porté par la Mutualité française des Côtes d'Armor, pour un montant de 18 232,57 € de FEADER. Il précise que le co-financement apporté par Lannion-Trégor Communauté sur ce projet a également été acté.

### **4.2. Gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) : stage de Maël Desgranges**

Maël DESGRANGES, étudiant en Master II « Economie appliquée : Agriculture, Mer et Environnement » à l'Agro-campus Ouest de Rennes, se présente à l'assemblée et explique que son stage, qui se déroule du 23 février au 21 août, est centré sur la thématique « plaisance - nautisme » de la feuille de route GIZC validée en janvier 2014 et a pour objet la réalisation d'une étude sur le carénage. L'objectif de cette étude est de réaliser un diagnostic du territoire, d'enquêter sur les pratiques des plaisanciers et d'apporter des préconisations afin d'optimiser l'activité de carénage sur le Pays du Trégor-Goëlo.

Alain COUDRAY rappelle que les infractions à la réglementation relative au rejet des eaux usées sont sévèrement sanctionnées et qu'il est nécessaire d'accompagner l'évolution des pratiques pour une meilleure qualité de l'eau. Il souligne également que la problématique de la qualité de l'eau ne relève pas uniquement des usagers de la mer et de la zone littorale mais concerne toutes les activités et tous les acteurs du territoire.

### 4.3. Appel à projets régional « Création de plates-formes locales de rénovation de l'habitat »

Jean-Pierre TRILLET rappelle qu'une candidature du Pays du Trégor-Goëlo à l'appel à projets ADEME-Région relatif à la création de plates-formes locales de rénovation de l'habitat avait été approuvée par le Conseil d'administration du 7 janvier dernier pour une phase d'étude.

Il informe l'assemblée que Lannion-Trégor Communauté s'est finalement positionnée pour répondre à cet appel à projets sur la phase de mise en œuvre opérationnelle, après une phase d'étude réalisée en interne, en y associant le Pays et les deux autres EPCI du territoire. Il souligne les enjeux partagés par tous les partenaires impliqués de simplification des parcours de rénovation (information, conseil, aides financières, ...) et de multiplication des projets de travaux de rénovation.

André COENT confirme la volonté de mettre en place un guichet unique à l'échelle du Pays avec des permanences sur les 3 EPCI et une importante démarche de communication. Il précise que l'objectif est de répondre à cet appel à projets pour la session de juin 2015 et qu'un Comité de pilotage multi-partenarial a été mis en place dans ce sens.

Isabelle NICOLAS rappelle que ce projet est important car il doit permettre de renforcer le bien-vivre des habitants sur le territoire tout en développant l'activité économique locale.

## 5. Questions diverses

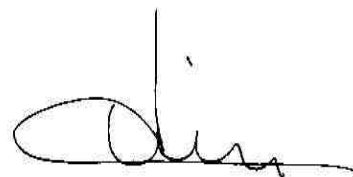
### 5.1. Autorisation de la Présidente à signer la Charte de partenariat tripartite Conseil de développement – Pays du Trégor-Goëlo – Lannion-Trégor Communauté

La Présidente du GIP et le Président du Conseil de développement rappellent que le projet de Charte de partenariat tripartite entre le Conseil de développement, le Pays du Trégor-Goëlo et Lannion-Trégor Communauté a été approuvé par le bureau du GIP et diffusé au Conseil d'administration en préparation de la réunion du 7 janvier 2015.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE, À L'UNANIMITÉ,  
LA PRÉSIDENTE À SIGNER LA CHARTE DE PARTENARIAT TRIPARTITE  
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT – PAYS DU TRÉGOR-GOËLO – LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ**

Isabelle NICOLAS s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions diverses et remercie toutes les personnes présentes. Elle lève la séance à 20h et invite les membres à partager le verre de l'amitié.

Compte-rendu établi le 29/05/15



Isabelle NICOLAS  
Présidente du Pays du Trégor-Goëlo